



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE  
PRESTATIONS DE RELIURE,  
D'ÉQUIPEMENT ET DE RÉPARATION DE  
LIVRES ET DE REGISTRES POUR LES  
SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE  
VINCENNES - LOT 1 PASSE AVEC LA  
SOCIÉTÉ ESAT MARSOULAN**

**DÉCISION N° AU-18-107  
EN DATE DU 12 AVRIL 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14/11/2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la décision n°AU-17-301 en date du 11/10/2017 de signer le marché de prestations de reliure, d'équipement et de réparation de livres et de registres pour les services municipaux de la Ville de Vincennes, lot 1 – Equipements de livres neufs (notifié le 24/10/2017) ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prendre en compte la suppression de l'indice ICHT-TS2 (services aux entreprises) suite à la refonte des prix de l'indice à la consommation par l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et de procéder au remplacement de celui-ci.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société ESAT MARSOULAN, sise, 64, rue Robespierre – 93105 MONTREUIL, représentée par Monsieur EYROLLE Michel, Directeur, l'avenant n°1 au marché de prestations de reliure, d'équipement, de réparation de livres et de registres pour les services municipaux de la Ville de Vincennes, lot 1 – Equipements de livres neufs.

L'indice ICHT-TS2 contenu dans la formule de révision de l'article 5.2 du Cahier des clauses administratives particulières est remplacé par l'indice ICHTrev-TS (Industrie manufacturière – série 001565185).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20180412-lmc1H5153H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 12/04/2018  
Date de Publication : 12/04/2018

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de  
la culture et du tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20180412-Imc1H5153H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 12/04/2018  
Date de Publication : 12/04/2018